

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011

Convocations adressées le treize avril deux mil onze aux conseillers municipaux pour la réunion qui aura lieu le vingt et un avril deux mil onze.

Le Maire,

JM. CAMUS

L'an deux mil onze, le vingt et un avril à 18h15 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouzonville se sont réunis en l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Ordre du jour :

- Appel des Conseillers Municipaux
- Election du secrétaire de séance

I) COMMUNICATIONS DU MAIRE

A – Informations Légales

B – Vœu présenté par Mme RAMBOURG

C – Vœu présenté par l'association UNIMAIR

D – Informations diverses

II) FINANCES – ECONOMIE – EMPLOI

A – Election d'un président pour le vote du Compte Administratif 2010

B – Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 VILLE

C – Budget Primitif 2011 VILLE

D – Tarifs Publics Communaux

E – Affectation du Résultat

F – Prime de fin d'année

G – Programme emprunts

H – Taux d'Impôts

I – Convention CLSH

- Conseil Général
- CCTN

J – Admission en non-valeur

K – Indemnité de conseil trésorier

III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU

A – Informations diverses

- Plan Local d'Urbanisme (PLU)

IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – CLSH – CANTINE

A – Informations diverses

V) AFFAIRES SOCIALES

A – Informations diverses

VI) CULTURE – BIBLIOTHEQUE –

A – Subventions 2011

B – Informations diverses

VII) SPORTS – LOISIRS – ANIMATIONS

A – Subventions 2011

B – Informations diverses

VIII) COMMUNICATION

A – Informations diverses

Etaient Présents :

MMES et MMS CAMUS Jean-Marcel, GAINIERRE Jean-Marc, LEJEUNE Christophe, RAMBOURG Josiane, CARBONNEAUX Jean-Pascal, TORLET Nathalie, ISTACE Guy, CLERMONT Michel, AUTIER Marie-Françoise, , LAMART Michel, GOFFART Betty, RIFF Christian, VERRAUX Philippe, RIBET Béatrice, ZIVI Annie, DURBECQ Bertrand, DUCARMES Nicolas (arrivé à 18h30), LANGRENEZ Yannick, HOUSSIAUX Christophe, CUCHET Michel, PAGEOT Patrice.

Etaient Absentes excusées :

Mme Catherine ROMAND-VIEUXMAIRE qui a donné procuration à Mr Jean-Marcel CAMUS
Mme Corinne LARZILLIERE qui a donné procuration à Mr Yannick LANGRENEZ
Mme Corinne CORNET qui a donné procuration à Mr Michel CUCHET
Mme Peggy BAUDRILLARD qui a donné procuration à Mme Josiane RAMBOURG

Etaient Absents :

Mme Véronique VASSEUR
Mme Jacqueline HELIN
Mme Samia BOUKHALFI
Mr François BOTTE

Secrétaire de séance :

A l'unanimité, Mr Christophe HOUSSIAUX est élu secrétaire de séance.

I) COMMUNICATIONS DU MAIRE

A – Informations Légales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire du 15 février 2011 au 31 mars 2011 dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

B – Vœu présenté par Mme RAMBOURG :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le vœu transmis par Mme RAMBOURG concernant le transfert du service courrier de la poste.

Direction courrier
Plateforme de Charleville-Mézières

Monsieur le Directeur

Des informations syndicales font état de la possibilité de transfert du centre de distribution du courrier vers Charleville Mézières. Cette mesure aurait pour conséquence de déplacer de plusieurs kilomètres les 12 facteurs qui assurent la diffusion du courrier sur notre secteur. Ce serait, localement, la perte de 12 emplois et l'affaiblissement d'un service public postal déjà malmené.

Afin de préserver les conditions de travail des facteurs et de maintenir à Nouzonville une activité publique répondant aux critères de qualité et de proximité, le conseil municipal vous demande de ne pas fermer le centre de distribution.

Arrivée de Mr DUCARMES Nicolas.

C – Vœu présenté par l'association UNIMAIR :

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le vœu ci-dessous transmis par l'association UNIMAIR concernant la fermeture de l'usine PORCHER.

Le Conseil Municipal dénonce la brutalité de la décision du groupe Idéal Standard de fermer l'usine Porcher de Revin et de licencier 148 salariés. Les conditions dans lesquelles s'opère la fermeture de cette entreprise historique scandalisent à juste titre les Ardennais.

La disparition de cette entreprise s'ajoute dans les Ardennes à une trop longue liste de fermetures d'entreprises et plans de licenciements.

L'ensemble de notre département est touché : son tissu industriel disparaît, l'emploi régresse, le chômage entraîne la perte d'habitants, la pauvreté gagne et s'installe, les familles souffrent.

Les communes sont en première ligne face à ces difficultés mais elles sont privées de véritables moyens d'intervention à la hauteur des enjeux. Leurs capacités sont restreintes alors que les besoins et les attentes de nos concitoyens n'ont jamais été aussi élevés.

Les Ardennais attendent une action forte de l'Etat, à la mesure de l'extrême gravité de la situation du département et des promesses qui leur ont été faites à Charleville-Mézières en décembre 2006 par Nicolas SARKOZY, candidat à la présidence de la République.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Président de la République :

- **des mesures spécifiques pour la commune de Revin** : un dispositif financier de maintien des recettes, un dispositif de reconversion des sites industriels (particularité vallée de la Meuse),
- **la mise en œuvre en urgence d'un programme d'action et de développement en faveur des Ardennes, qui devrait comporter pour le moins les points suivants :**
 - des mesures spécifiques de soutien, de formation, de reclassement pour les salariés,
 - un plan de résorption des friches et de dépollution des sites,
 - une réindustrialisation ambitieuse des Ardennes avec la mise en œuvre de nouvelles technologies, de nouvelles filières, et de dispositifs particuliers de transition,
 - le développement des infrastructures,
 - le décollage du secteur tertiaire par l'implantation de nouvelles entreprises,
 - un soutien particulier au tourisme, au commerce et à l'artisanat,
 - un appui financier exceptionnel aux collectivités et aux acteurs du développement économique,
 - l'apport sur place de l'ingénierie nécessaire.

D – Informations diverses :

II) FINANCES – ECONOMIE – EMPLOI

A - Election d'un Président pour le vote du Compte Administratif 2010

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire son président dans la séance où le compte administratif du maire est débattu.

Mr Jean-Marc GAGNIERRE est élu président unanimement.

B – Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 VILLE

Le compte administratif et le compte de gestion 2010 de la ville sont approuvés à l'unanimité (Le Maire s'est retiré pour le vote du Compte Administratif).

C – Budget Primitif 2011 VILLE

Le Budget primitif 2011 :

- Le Fonctionnement est approuvé par 22 voix pour, 0 contre et 3 abstentions (Mme CORNET, LARZILLIERE, Mr CUCHET)
- L'investissement est approuvé par 22 voix pour, 0 contre et 3 abstentions (Mme CORNET, LARZILLIERE, Mr CUCHET)

D – Tarifs Publics Communaux

Fournitures scolaires : à compter du 1^{er} septembre 2011

Primaires (langue vivante comprise).....	40 €
Maternelles	35 €
Adaptation	45 €
2 classes découvertes pour 2011	21,00 €/jour/élève
Portable école 50mn/mois (forfait)	

Affouage à compter du 1^{er} septembre 2011.....20 €

Les parts de prise en charge concernant les frais de téléphone (2011) (25€ par classe + 60€ par direction)

La Cachette (maternelle + primaire)	185 €
Groupe Scolaire Devant Nouzon.....	285 €
RASED.....	200 €
Primaire Jean Jaurès	185 €
Maternelle la Chappe	85 €
Maternelle rue Lafayette	110 €
Groupe primaire Centre.....	210 €

Les dépassements des forfaits indiqués seront facturés

La subvention pour l'organisation de l'arbre de Noël dans les classes

Maternelles	10 €/élèves
-------------------	-------------

Crédits alloués au RASED (à compter du 1^{er} septembre 11).....1 500 €

Bibliothèque compter à du 1er mai 2011

Fixe à 10 euros par an et par famille, la carte d'adhésion ouvrant droit à 4 livres et 2 CD par mois et par personne à la bibliothèque de Nouzonville et cela à compter du 1^{er} mai 2011.

Décide de facturer, selon le prix d'achat, des livres non rendus et cela après deux rappels restés sans réponse.

Loyer

Suivant l'augmentation du dernier indice de revalorisation des loyers (IRL) connu dans le cadre des locations de logements, ou de l'indice du coût de la construction dans le cadre des baux commerciaux.

Avantage en nature logement au 1er janvier 2011

Fixé sur la base de l'évolution forfaitaire mensuelle selon le barème URSSAF revu chaque année et intégrant les avantages accessoires.

Récupération vente de sel communes voisines : selon le tarif des fournitures en vigueur.

Salle des Fêtes à compter du 1er mai 2011

Sociétés non locales ayant une antenne à Nouzonville	345 €
Sociétés non locales	750 €
Sociétés poursuivant un but lucratif	900 €
Vin d'honneur	60 €

Mariage Omnia (1 jour).....	130 €
Salle des Fêtes repas.....	350 €
Salle des Fêtes avec cuisine	caution de 500 €
Salle des Fêtes sans cuisine.....	caution de 300 €

Une caution de 200 € sera demandée lors de la location de la Salle de l'OMNIA avec la cuisine.

Une caution de 50 € sera demandée lors des prêts de vaisselle à l'extérieur des salles communales.

Un tarif de nettoyage de 15 €/heure sera facturé lorsque les services communaux doivent se substituer aux locataires défailants.

La ville facturera le matériel détérioré (vaisselle, tables, chaises etc...) selon le coût réel de remplacement.

Droit de place et d'occupation du domaine public

Droit de place et d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mai 2011: 1 €/ ml/jour

Camion outillage : 40 €

Cimetière

Concessions 30 ans à compter du 1 ^{er} mai 2011 (2m ²).....	160 €
Concessions 50 ans à compter du 1 ^{er} mai 2011 (2m ²).....	390 €
Columbarium 30 ans à compter du 1 ^{er} mai 2011	800 €
Case urne 30 ans à compter du 1 ^{er} mai 2011 (1m ²).....	75 €
Case urne 50 ans à compter du 1 ^{er} mai 2011 (1m ²).....	190 €

Les prix de cession de caveaux et monuments funéraires devenus propriété de la Ville sont fixés comme suit : à compter du 1^{er} mai 2011

Caveau une case et vide sanitaire.....	270 €
Caveau deux cases et vide sanitaire	350 €
Case supplémentaire.....	115 €
Monument	480 €

Bon de vêtement :

à compter du 1^{er} mai 201180 €

Voyage des Anciens :

(Conjoint qui ont moins de 60 ans) à/c du 1^{er} mai 2011 Prix coûtant

Forains à compter du 1er mai 2011

Petit cirque	50 €
Grand cirque	100 €

Tirs, loteries, confiseriesOctobre..... 7 € le mètre de façade

Manèges enfantins.....	Octobre.....	54 €
Gros métiers	Octobre.....	137 €

Autos scooters enfantins.....Octobre..... 76 €

Caution marché de Noël

30€ par commerçant dès la réservation (par chèque)

Centre de loisirs :

Tarif repas : 5,50 € le repas

Ressortissants MSA :

- 9 € tarif entier/jour/enfant
- 1 € pour les bénéficiaires des bons ALSH MSA et de l'aide du Conseil Général (moins de 12 ans)

Ressortissants CAF :

Le tarif centre de Loisirs 2011 est fixé à 9 euros par jour et par enfant. Les familles bénéficiant de la carte ALSH pourront l'utiliser (enfant de moins de 12 ans).

1 € pour les bénéficiaires de la carte ALSH et de l'aide du Conseil Général (moins de 12 ans)

Le paiement s'effectuera sous forme de carte hebdomadaire selon les modalités suivantes :

Semaine du :	Plein tarif	Tarifs pour les bénéficiaires ALSH et CG
4 au 8 juillet (5 jours)	45 €	5 €
11 au 15 juillet (4 jours)	36 €	4 €
18 au 22 juillet (5 jours)	45 €	5 €
25 au 29 juillet (5 jours)	45 €	5 €

Forfait - Eau

- Forfait consommation eau 55 euros/personne et par semestre (année 2011)

Bulletin municipal :

- à compter du 1^{er} mai 2011

1/16 de page	25 euros
1/8 de page	50 euros
1/4 de page	100 euros
1/2 de page	150 euros
1 page	300 euros

Fête des Mères :

- à compter du 1^{er} mai 2011

Médaille de Bronze.....	50 euros
Médaille d'Argent	65 euros
Médaille d'Or.....	80 euros

Tarif entrées du Centre Culturel 2011

▪ **Centre Culturel à compter du 1^{er} mai 2011:**

Demandeur d'emploi et scolaire: 3 €

Etudiant et – de 26 ans : 5 €

Tarif plein : 10 €

Abonnement :

5 spectacles : 30 €

9 spectacles : 50 €

▪ **Tarifs exceptionnels :**

Afin de pouvoir inviter des artistes de renom ou d'accueillir des spectacles déjà reconnus, la commission propose d'adopter un tarif supplémentaire (spectacle dont le coût est supérieur à 3 000 €) :

Tarif plein exceptionnel : 20 €

Tarif jeune et étudiant exceptionnel : 10 €

Tarif demandeur d'emploi exceptionnel : 5 €

Location du Centre Culturel :

Un prix location de 100 € de l'heure (avec une caution de 300 €) sera appliqué.

Cette location comprendra la mise à disposition du lieu, du matériel et du personnel affecté au Centre Culturel (une convention serait signée entre les 2 parties).

Récompenses aux vainqueurs :

Il est prévu de récompenser les différents "vainqueurs" qui se sont distingués au niveau Local, Départemental, Régional et National. Ils ont ainsi permis de valoriser l'image de la ville de Nouzonville hors des limites communales.

Ces récompenses pourraient revêtir plusieurs formes en fonction de l'importance des résultats obtenus à savoir :

- achats de livres
- achats de trophées
- achats d'équipements sportifs
- délivrance de bons d'achat d'une valeur de 75, 100 à 150 € selon une liste des bénéficiaires jointe au mandat de paiement

Consommation tarif

Bouteille Vin Rouge	10 euros
Bouteille Vin Rosé	10 euros
Bouteille Vin Blanc	10 euros
Champagne	20 euros
Bière	1,5 euro
Coca	1,5 euro
Eau	1,5 euro
Perrier	1,5 euro
Jus de fruit	1,5 euro
Sandwich	5 euros
Coupe champagne	3 euros
Verre	1 euro

Vacations funéraires

Les articles L 2213-15 et L 2214-14 du Code Général des Collectivités territoriales précisent que les opérations de surveillance (exhumation, ré inhumation, translation de corps etc..) s'effectuent sous la responsabilité du maire en présence d'un agent de police municipale.

Ces opérations donnent droit à des vacances fixées par le maire après avis du conseil municipal. Il est proposé de fixer le montant de la vacation funéraire à 20 euros.

Cantine scolaire

Prestation du midi : 4 € repas compris

Accueil périscolaire :

Accueil le matin : 7h30 -8h30 1 € la ½ heure

Accueil le soir : 16h30 -18h00 1 € la ½ heure

Frais de garde animaux :

10 €/jour

Travaux pour le compte de tiers :

30 €/heure

Remboursement frais déplacements aux agents territoriaux

Le remboursement des frais de déplacement portera sur le kilométrage réellement effectué soit au départ de la résidence administrative soit au départ de la résidence familiale. Les frais de péage d'autoroute et de parcs de stationnement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Tarifs Publics : Maisons fleuries

Le montant des prix accordés lors du concours des maisons fleuries :

1ère catégorie : maison avec jardin ou cour visible de la rue

1 ^{er} prix :	65 Euros
2 ^{ème} prix	55
3 ^{ème} prix	45
4 ^{ème} prix au douzième prix	28

2ème catégorie : Fenêtres, murs, balcons, escaliers

1 ^{er} prix	65
2 ^{ème} prix	55
3 ^{ème} prix	45
4 ^{ème} au 10 ^{ème} prix	28

3ème catégorie : Immeubles collectifs

1 ^{er} prix	65
2 ^{ème} prix	55
3 ^{ème} prix	45
4 ^{ème} au 8 ^{ème} prix	28

4ème catégorie : Commerce

1 ^{er} prix	40
2 ^{ème} prix	30

5ème catégorie : Bâtiment publics, écoles.

1 ^{er} prix	40
2 ^{ème} prix	30

Maisons illuminées :

1 ^{er} prix	30
2 ^{ème} prix au 10 ^{ème} prix	20

Participation financière liée aux contrats aidés.

Comme chaque année, le conseil doit délibérer sur le montant de la participation financière concernant les contrats aidés et recrutés par les associations locales.

Contrat Avenir – Contrat d'Accompagnement - Contrat Initiative Emploi – CUI – Adulte Relais : Participation à hauteur de 50 % de la charge restant à l'association déduction faite de toutes aides extérieures (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, etc...) sur justificatif de l'association qui devra présenter une demande d'aide financière à la commune.

Cette prise en charge sera calculée sur la base d'un salaire plafonné du SMIC.

Tous les tarifs sont adoptés à l'unanimité hormis les tarifs du Centre de Loisirs qui sont adoptés par 22 voix pour et 3 abstentions (Mme CORNET, LARZILLIERE, Mr CUCHET).

E – Affectation du Résultat

Ville : affectation de l'excédent de fonctionnement de 655 781,56 €

106	241 000,00
<u>002</u>	<u>414 781,56</u>
	655 781,56

Approbation unanime du conseil municipal.

F – Prime de fin d'année

Le conseil approuve unanimement la reconduction de la prime de fin d'année versée au personnel communal qui s'élève à 1 143,37 € brut pour un temps complet.

G – Programme emprunts

Le Budget primitif prévoit un emprunt global d'équilibre de 1 099 700 € (dont 849 700 € provenant de 2010). Une consultation sera organisée afin d'obtenir les meilleures conditions financières.

H – Taux d'Impôts

Le budget primitif prévoit de ne pas toucher aux taux d'impôts qui resteraient à :

TH : 13,01 %

FB : 21,82 %

FNB : 45,06 %

Approbation unanime du conseil municipal.

I – Convention CLSH

Dans le cadre du CLSH, 2 conventions devront être signées :

- 1- avec le Conseil Général pour l'occupation du collège Jean Rogissart par le CLSH en juillet 2011
- 2- Avec le CTTN pour l'utilisation du matériel (tables etc....) par le CLSH.

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer ces conventions

J - Admission en non valeur

La commission donne un avis favorable pour admettre en non valeur une somme de 799,42 € concernant un trop perçu de salaire.

A ce jour, tous les recours visant à obtenir le remboursement de cette dette ont été épuisés (surendettement de l'intéressé).

Le conseil approuve par 24 voix pour et une abstention (Mr CUCHET) cette admission en non valeur.

K - Indemnité au trésorier

Le conseil devra délibérer afin d'octroyer l'indemnité de conseil au nouveau trésorier Mr CESTER conformément aux taux définis par la loi (voir ci-après).

Tranches du barème			Taux
	à	7 622, 45 €	0,300 %
7 622, 45 €	à	30 489,80 €	0,200 %
30 489,80 €	à	60 979,60 €	0,150 %
60 979,60 €	à	121 959,21 €	0,100 %
121 959,21 €	à	228 673,52 €	0,075 %
228 673,52 €	à	381 122,54 €	0,050 %
381 122,54 €	à	609 796,07 €	0,025%
609 796,07 €	Et plus		0,010 %

La commission finances donne un avis favorable au versement de cette indemnité au taux de 100 %.

Le conseil à l'unanimité accepte l'octroi de cette indemnité.

III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU

A – Informations diverses

o Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le plan local d'urbanisme (PLU) organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme de tout ou partie du territoire en tenant compte des nouvelles exigences environnementales.

Le PLU est un document qui exprime un véritable projet de Ville.

Son but est de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable et de tenir compte des nouvelles préoccupations : renouvellement urbain, habitat et mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, transports et déplacements.

Il a également pour rôle de réunir les conditions optimales d'implantation et de développement économiques et industriels.

Par délibération du 15 février 2007 il a été décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme qui viendrait suppléer le plan d'occupation des sols actuel.

L'élaboration de ce plan est découpée en 4 grandes phases :

- Réalisation du diagnostic : analyse de l'ensemble du territoire et rassemblement d'informations importantes (réunion du groupe de travail : bureau d'études, état, personnes publiques, commission travaux-PLU).
- Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : Ce projet détermine les objectifs et les choix retenus par la municipalité. Le Conseil Municipal doit débattre des orientations générales du PADD.
- Etablissement du zonage et du règlement : les choix communaux sont traduits réglementairement dans le dossier de PLU. Phase où a lieu une concertation avec la population.
- Finalisation du dossier prêt à être arrêté par le Conseil Municipal contenant les pièces réglementaires prévues.

Procédure d'adoption :

- Arrêt du projet : Le Conseil Municipal prend une délibération arrêtant le projet de PLU et diffuse ce dossier auprès de l'Etat et des personnes publiques (3 mois pour donner avis).
- Examen du dossier par l'Etat et les personnes publiques
- Mise à l'enquête publique
- Modifications éventuelles
- Approbation du PLU

L'adoption définitive du PLU se fait sous un délai de 20 mois minimum.

IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – CLSH – CANTINE

A – Informations diverses

V) AFFAIRES SOCIALES

A – Informations diverses

VI) CULTURE – BIBLIOTHEQUE

A – Subventions 2011

La commission a examiné les demandes de subvention reçues et fait la proposition suivante :

Associations à caractère culturel	Montant
Amicale Laïque	4500,00
Club de l'amitié	270,00
Peintres nouzonnais	600,00
UMN	10500,00
Cours	6000,00
Promotion socio culturelle	700,00
Foyer socio éducatif	1700,00
Festival des trois vallées (si il a lieu)	2800,00
TOTAL ASSOC Nouzonville	27 070,00
Associations à caractère divers	Montant
Conseil local des parents d'élèves	500,00
Association parents d'élèves MAE	6000,00
Donneurs de sang	300,00
UNC	400,00
UAFFI	152,00
Ass pers communal	5000,00
Action sociale	1755,67
Chèques vacances	5000,00
Sapeurs pompiers	4948,48
assurance	1700,00
Nouzon l'âge	650,00
animations	800,00
Amicale du personnel du collège	153,00
Ass parents d'élèves Ste Thérèse	150,00
UPAF	300,00
CGT	200,00
FO	200,00
Le souvenir Français	150,00
Jeunes Sapeurs Pompiers	750,00
Thomé demain	100,00
TOTAL ASSOC Nouzonville	29 209,15
Associations Extérieures	Montant
Trisomie 21 Ardennes	150,00
SPA	250,00
ONF	152,00
Secours populaire	500,00
Restos du cœur	350,00
LISA	100,00
Prévention routière	50,00
SDIP (défi lecture)	50,00
association KARLAM	50,00
TOTAL	1 652,00
Total de l'ensemble	57 931,15
Subventions Exceptionnelles	Montant
Peintres Nouzonnais	300,00
TOTAL	300,00

Le conseil accepte le versement de ces subventions par 23 pour et 2 abstentions (Mmes LARZILLIERE, CORNET)

B – Informations diverses

VII) SPORTS – LOISIRS – ANIMATIONS

A – Subventions 2011

La commission a examiné les demandes de subvention reçues et fait la proposition suivante :

Associations	Montant
Ecole de danse	150,00
ACN	1 550,00
Manifestations	3 050,00
CNSA	1 600,00
Manifestations	1 600,00
Effort	8 000,00
Manifestations	600,00
Judo	1 900,00
Karaté	975,00
Top Form 2000	500,00
RCN	3 100,00
Manifestations	300,00
Tennis club	820,00
Manifestations	610,00
USN	1 500,00
Manifestations	700,00
Tennis de table	850,00
Aïkido	175,00
Manifestations	100,00
Majorettes	300,00
Manifestations	350,00
Comité Cycliste des Ardennes	160,00
Association sportive du Collège	600,00
Manifestations	250,00
Truite Goutelle	200,00
Manifestations	200,00
Boule Nouzonnaise	710,00
Manifestations	560,00
Chasse	175,00
Rando sports loisirs	250,00
Manifestations	100,00
Hirondelle Nouzonnaise	400,00
Manifestations	100,00
Société Avicole Meuse et Semoy	210,00
Manifestations	100,00
Carpes de la Vallée	200,00
Manifestations	200,00
Nouzon sports animations	350,00
Moto club	150,00
Cyclos Nouzonville 08	175,00
Manifestations	350,00
Billard	300,00
Réveille Matin	200,00
Manifestations	200,00
TOTAL	34 870,00

Subventions Exceptionnelles	Montant
Effort	15 000,00
ACN	350,00
Majorettes	800,00
Hirondelle Nouzonnaise	750,00
Nouzonville Sports animations	300,00
TOTAL	17 200,00

TOTAL GENERAL : 52 070,00

Le conseil accepte le versement de ces subventions par 22 voix pour et 3 abstentions (Mmes CORNET, LARZILLIERE et Mr CUCHET).

B – Informations diverses

VIII) COMMUNICATION

A – Informations diverses